

Cotisation AFCPD 2024

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 9 avril deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 27 mars 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 13

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, Mme GARCI-VIDAL Madeleine, M. TAHOCS Antoine.

Collège des établissements affiliés

Suppléants : M. PUGINNIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*).

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), M. RALLO François (*PMM*).

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. GARSAN Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. VILA Jean, M. REMEDI Bernard, M. PAILLES Roger.

Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BACH Marie à M. PIQUET Philippe

M. SOLE Jean-Michel à M. PORTEIX Yves

M. REMEDI Bernard à M. CALVET Guy

M. VILA Jean à M. GOT Alain

M. PAILLES Roger à M. PLA Raymond

M. PUIG Louis à M. NIFOSI Christian

Personnalités invitées

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire.

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé.

M. Didier MONZIOLS, Conseiller aux décideurs locaux.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240415-DE-268-09042024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Conseil d'administration,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** la délibération n°193_DE 29032022 en date du 29 mars 2022 relative à l'adhésion à l'AFCPD,
- Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que par délibération du 29 mars 2022, le CDG66 a adhéré à l'association française des correspondants à la protection des données (AFCPD),

Considérant que l'objectif de l'AFCPD est d'apporter des réponses de manière uniforme en matière de protection des données et de permettre des échanges de bonnes pratiques entre les DPD (*délégués à la protection des données*),

Considérant que l'AFCPD met à leur disposition une base documentaire très importante et propose un certain nombre de conférences et de réunions,

Considérant que l'objectif pour le CDG66 est de s'enrichir de l'expérience des autres membres afin d'offrir à nos adhérents une prestation de qualité.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Verser** à l'AFCPD une cotisation de 450€ au titre de l'année 2024,
- **Inscrire** les crédits afférents à cette dépense au budget primitif 2024.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.



Le Président du CDG66,

Robert GARRABE

PERPIGNAN, le 09 avril 2024

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier sis au 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240415-DE-268-09042024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024